

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 janvier 2009
(convocation du 6 janvier 2009)

Aujourd'hui Vendredi Seize Janvier Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOIX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent à cpter de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à cpter de 11 h 50
Mme FAYET Véronique à Mme LIRE Marie-Françoise à cpter de 12 h 20
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 13 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 40
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 12 h 40
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude à cpter de 12 h 50
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 00 puis à
M. TRIJOULET Thierry à cpter de 12 h 40
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12 h 15
Mme LACUEY Conchita à Mme Cartron Françoise à cpter de 12 h 25
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à cpter de 12 h 30
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 12 h 25
puis à Mme FAORO Michèle à cpter de 12 h 25
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 12 h 50 puis à

M. BONNIN Jean-Jacques à cpter 12 h 50
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 20
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean -Jacques à cpter de 12 h 15
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick jusqu'à 12 h 50 puis à M. RAYNAL Franck à cpter de 12 h 50
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 9 h 50
Mme LAURENT Wanda à M. DUPOUY Alain à cpter de 12 h 00
M. MANGON Jacques à Mme BONNEFOY Christine à cpter de 12 h 50
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 12 h 15 puis à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 15
M. PALAU Jean-Charles à Mme PARCELIER Muriel à cpter de 11 h 00
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à cpter de 12 h 15
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 10 h 20
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. ROBERT Fabien
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 11 h 50

EXCUSE : M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase - Travaux de voies ferrées et revêtements - Bordeaux Claveau - Bordeaux Aubiers - Dépôt Achard - Extension dépôt Bastide - (VOIE 202) - Marché n°05 184 U - Avenant n°3 - Autorisation

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1- HISTORIQUE :

Dans le cadre de la réalisation de la deuxième phase du tramway, le marché de travaux pour la réalisation des voies ferrées et des revêtements de Bordeaux Claveau 1, Aubiers, centre de maintenance Achard et l'extension du dépôt Bastide a été notifié le 2 septembre 2005 au groupement COLAS RAIL / VOSSLOH infrastructures services/ Alstom transport / MOTER / FAYAT TP / SOGEFI 33 / CMR pour un montant total de 32 084 832,06 € ht. Le marché est d'une durée globale de 40 mois.

Ce marché est découpé en postes techniques :

- poste n°1 - travaux de terrassements et voies ferrées ;
- poste n°2 - travaux de pavage, dallage ;
- poste n°3 - travaux produits béton bitumineux ;
- poste n°4 - travaux voie verte et arrosage.

Ce marché est également décomposé en une tranche ferme (réalisation d'une partie de l'extension de la ligne B entre Place des Quinconces et le sud des écluses des bassins à flot et réalisation d'une partie de l'extension de la ligne C entre la Place des Quinconces et le sud de la Place Ravezies), une tranche conditionnelle 1 (travaux de la ligne B entre la station Bassins à flot jusqu'aux ateliers y compris le franchissement des écluses) et une tranche conditionnelle 2 (centre de maintenance Achard et sa voie d'accès). Les tranches conditionnelles ont été affermies par ordre de service en octobre 2005.

Par délibération 2008/0067 du 22 février 2008, l'avenant 1 a modifié la répartition financière des tranches sans incidence sur le montant total du marché inchangé à 32 084 832,06 € ht.

Par délibération 2008/288 du 30 mai 2008, l'avenant 2 a eu pour objet la fusion absorption de COLAS RAIL (ex SPIE RAIL) par SECO-RAIL et le transfert du marché n°05 184 U de la société SECO-RAIL à COLAS RAIL.

2 – LES FAITS NOUVEAUX :

Pendant la réalisation des travaux, des prestations supplémentaires sont apparues nécessaires entraînant un dépassement des tranches conditionnelles 1 et 2, à savoir :

- tranche conditionnelle 1 :
 - o Dépose et repose de rail de guidage, au droit de la trappe d'accès du vérin central de l'ouvrage amont des bassins à flot, pour un montant de 13 782,40 € ht (OS 83) ;
 - o Réalisation du gardiennage de l'entrée du port autonome pendant la période de travaux impactant celle-ci, pour un montant de 13 553,76 € ht (OS 84) ;
 - o Fourniture et mise en place d'un chapiteau chauffé sur le pont Aval des écluses des bassins à flot, afin de réaliser la mise en œuvre des résines de calage des rails de cet ouvrage, quelles que soient les conditions atmosphériques, pour un montant de 25 000 € ht (OS 86) ;
- Soit le montant augmenté de la tranche conditionnelle à hauteur de 52 336,16 € ht.
- tranche conditionnelle 2 :
 - o Fourniture et mise en place de platelages en bois supplémentaires sur le remisage du dépôt Achard, pour un montant de 55 180 € ht (OS 85).

L'incidence financière de l'ensemble de ces modifications est de 108 140,89 € ht.

Par ailleurs, les modifications de projet intégrées à cet avenant et le retard du pont aval des écluses conduisent à une prolongation de 2 mois sans impact financier.

Le délai global du marché est porté à 42 mois à compter de la notification, soit une date de fin au 2 mars 2009.

L'incidence financière de l'ensemble de ces modifications est de 108 140,89 € ht portant le montant du marché de 32 084 832,06 € ht à 32 192 972,95 € ht, soit une augmentation de 0,34 %.

Le financement de ces dépenses est à imputer au budget Annexe Transports sur le Chapitre 23 – Compte 23800042 – Programme TW20 - Exercice 2008 et suivants.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du CGCT, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

En conséquence et compte tenu des éléments décrits ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à :

- signer l'avenant n°3 au marché n° 05 184 U d'un montant de 108 140,89 € ht portant ainsi le nouveau montant du marché de 32 084 832,06 € ht à 32 192 972,95 € ht et prolongeant le délai d'exécution de deux mois ;
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 janvier 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE

30 JANVIER 2009

PUBLIÉ LE : 30 JANVIER 2009

M. GÉRARD CHAUSSET